

SÉANCE DU 17 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Etaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, LIENAFI Dominique, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine, BIARD Christophe.

Excusés : CAPPA Vanessa, SOURINTHA Florence, RENOULT Jean-Luc donne sa procuration à PETIT Yves.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ DM & RECYCLAGES DE CRÉER UN CENTRE DE STOCKAGE, DÉPOLLUTION ET DÉMONTAGE DE VÉHICULES HORS D'USAGE À MOTTEVILLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société DM & Recyclages sollicite la création d'un centre de véhicules hors d'usage à Motteville sur la zone artisanale, parcelle cadastrée A 685, sise 23 allée de la Corderie.

Le projet comporte :

Un hangar de 500 m² qui doit servir à la neutralisation et l'entreposage des fluides, pneus et différentes pièces des véhicules usagés.

Un parking de 500 m² qui doit être réalisé pour les véhicules en attente de destruction et l'entreposage des bennes permettant l'évacuation des déchets.

Enfin, le projet prévoit l'aménagement d'un bureau, d'une salle de réception de la clientèle et de sanitaires.

Du fait de la nature et du niveau des activités exercées sur le site, cette activité est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à enregistrement :

Rubrique de la nomenclature : 2712 – Enregistrement : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage d'une surface supérieure à 100 m².

A ce titre, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis en application de l'[article R.512-46-11 du code de l'environnement](#).

Une consultation au public a eu lieu du 6 avril au 4 mai 2021 inclus à la Mairie de Motteville.

M. le Maire fait lecture des remarques sur le registre de consultation.

M. le Maire soulève différents problèmes dans le dossier :

1) Il y aura de la nuisance sonore (en particulier avec la cisaille à l'extérieur).

- 2) Le nombre déclaré d'habitations est erroné (une au lieu de 7), de plus il y a une zone à urbaniser proche du site.
- 3) Les eaux pluviales sont prévues d'être déversées dans le réseau collectif, cette installation n'est pas conforme.
- 4) La toiture amiantée du bâtiment n'a pas été abordée.
- 5) Ce stockage se situera à moins de 100 mètres d'habitations.

A la vue des éléments du dossier et de la prise en compte de l'ensemble des risques, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer défavorablement sur la demande formulée par la société DM & Recyclages d'être autorisée à exploiter un centre de véhicules hors d'usage, sur la zone artisanale, parcelle cadastrée A 685, sise 23 allée de la Corderie.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité des votes (7 pour l'avis défavorable, 1 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur la demande d'enregistrement au titre des ICPE formulée par la Société DM & Recyclages d'être autorisée à exploiter un centre de véhicules hors d'usage tel qu'il est exposé dans le dossier de consultation.

CLASSEMENT ET SAUVEGARDE DES ARCHIVES COMMUNALES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un devis a été demandé auprès du Centre de Gestion dans le cadre des missions optionnelles auxquelles la Mairie adhère, pour réaliser l'archivage des documents de la commune. Il rappelle que les archives n'ont pas été réorganisées depuis de nombreuses années. Le montant de la prestation s'élève à 10 520 € HT, réalisable sur deux ans. Le Département peut prendre en charge une partie de cette prestation en octroyant une subvention. M. le Maire précise qu'il a rendez-vous avec une personne du Département dans les prochains jours.

Après délibération, et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident de confier cette prestation au Centre de Gestion, et de solliciter une subvention auprès du Département.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un emploi temporaire au secrétariat de Mairie pour effectuer différentes tâches administratives. Ces tâches de plus en plus importantes, ne peuvent actuellement être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, pour ces raisons, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} Juillet 2021, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 7/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de la catégorie C administrative pour effectuer les missions de secrétariat de Mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7/35^{ème}, à compter du 1^{er} Juillet 2021 pour une durée maximale de 12 mois.

- La rémunération sera fixée selon le grade de référence, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2021.

MODIFICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR LES DEUX AGENTS DES ENTRETIENS ESPACES VERTS

M. le Maire informe qu'actuellement, les deux agents communaux qui ont la gestion de l'entretien des espaces verts sont à 35h hebdomadaire. Cependant, durant la période estivale, il y a plus de travail à l'extérieur (tontes...). De plus, la plupart des semaines de congés prises se font durant l'été. Ils se retrouvent donc avec une surcharge de travail en été, alors qu'en hiver, il y a moins d'entretien d'espaces verts à réaliser.

Les deux agents ont été informés en amont de cette proposition d'aménagement d'horaire pour obtenir leurs avis et consentements.

Le CDG76 via leur commission va être consulté pour valider ou non cet aménagement.

M. le Maire propose de modifier le cycle de travail annuel de ces deux agents, selon l'organisation suivante :

- De Juin à Octobre : 42 h / semaine
- De Décembre à Avril : 28 h / semaine
- Les mois de Novembre et Mai : 35 h / semaine

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des votes, d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour réaliser cette modification de durée annuelle de travail pour ces deux agents. La durée annuelle de travail restera conforme aux 1607h de travail effectif.

TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES

M. Guittet, Adjoint aux travaux, présente différents devis de la société Colas pour la réfection de plusieurs voies communales. Le prix au m² serait d'environ 30 €. Ces travaux seront concomitants à la réfection de la Rue de la Prairie.

- Avenue des Comtes de Germiny (RD 89) : pour la sécurité de l'entrée en agglomération, le panneau STOP de cette rue sera déplacé pour le mettre Rue Alexis Ricordel (RD 20A) en arrivant de Flamanville (RD 336), ainsi que la modification du marquage au sol.

Montant total des travaux pour cette rue : 630 € HT soit 756 € TTC

- Allée des Tilleuls : réaménagement de voirie sur un espace afin d'éviter le débordement des eaux pluviales chez un riverain.

Montant total des travaux pour cette rue : 994.35 € HT soit 1 193.22 € TTC

- Hameau de Runetot : Réfection de la voirie (56 m²)

Montant total des travaux pour cette rue : 1 356.08 € HT soit 1 627.30 € TTC

- Rue du Mail : Réfection de la voirie (114,85 m²)

Montant total des travaux pour cette rue : 3 385.78 € HT soit 4 062.94 € TTC

- Rue du Stade : Réfection de la voirie (13,25 m²)

Montant total des travaux pour cette rue : 390.61 € HT soit 468.73 € TTC

- Rue du Tortillard : Réfection de la voirie (289 m²)

Montant total des travaux pour cette rue : 8 519.72 € HT soit 10 223.66 € TTC

- Rue des Poulies : Réfection de la voirie (259 m²)

Montant total des travaux pour cette rue : 7 340.52 € HT soit 8 808.62 € TTC

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes, d'accepter ces devis pour leurs montants.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe qu'il a reçu les résultats des diagnostics amiante et plomb pour la Rue de la Prairie, et qu'ils sont négatifs.

M. Guittet, Adjoint, fait le point sur les travaux réalisés ou en cours avec le SDE 76.

M. le Maire indique qu'il a réceptionné le compte rendu des nouveaux points incendie installés. Véolia devrait par la suite les mettre à jour sur le plan de Motteville.

Mme Delaunay, informe que Mme Bucaille, professeur d'école à Motteville, prendra sa retraite à la fin de cette année scolaire. Elle demande si la commune envisage de participer à une petite cérémonie de départ. Des contacts seront pris avec le directeur pour organiser cette manifestation.

Mme Delaune, Adjointe, a proposé que des noms soient apposés sur la salle polyvalente et l'école. Concernant l'école, le choix d'un nouveau nom est évoqué. Des propositions seront demandées aux conseillers et aux enseignants, avant d'être soumises à l'avis des Mottevillais.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 19h57.